

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 435

présenté par

M. Mathiasin, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, Mme Froger, M. Castellani, M. Colombani, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva et M. Taupiac

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 389 après le mot :

« prévu »,

insérer les mots :

« , notamment dans les territoires d'outre-mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en application les recommandations de la défenseure des droits en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les accueils physiques d'accès au droit tout particulièrement dans les territoires d'Outre-mer.

En effet, dans son rapport 2023 sur les services publics aux Antilles, la défenseur des droits recommande de « renforcer les moyens des juridictions judiciaires antillaises pour multiplier les audiences foraines, renforcer la présence du service public de la justice au sein des espaces France services et développer les « Justibus » afin de rendre justice au plus près des justiciables ; renforcer le réseau des conciliateurs de justice dans ces territoires« .